

Réunion du 20 juillet 2016 :
point d'étape sur les chantiers engagés depuis le 1^{er} semestre 2016
et perspectives pour le 2nd semestre

Sous présidence de la Ministre de la Fonction publique



Ordre du jour

1. Mesures en faveur du pouvoir d'achat, de la revalorisation des carrières et des régimes indemnitaires

- Point sur les engagements du RDV salarial : décret point et GIPA
- Bilan d'étape PPCR
- Point sur la mise en œuvre du RIFSEEP

2. Mesures en faveur de la diversité dans la FP

- Mesures du PJJ égalité citoyenneté
- Le rapport Lhorty et la mission Rousselle

3. Principales concertations de l'agenda social 2016

- Concertation formation/compétences : point d'étape et perspectives
- SST 2 : le projet de plan santé au travail

4. Les autres priorités de l'agenda social

- Mesures concernant la fonction publique outre-mer
- Mise en œuvre de la loi déontologie du 20 avril 2016
- Point d'étape sur le 2^{ème} processus de référencement pour la PSC
- Suites à donner au Rapport Laurent sur le temps de travail
- Suites au rapport Dorison sur le logement
- Point sur la réforme territoriale

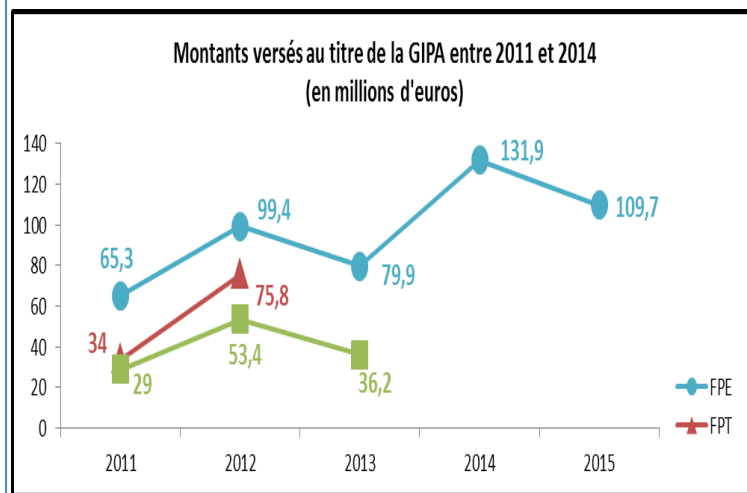


Point 1: Mesures en faveur du pouvoir d'achat, de la revalorisation des carrières et des régimes indemnitaires

Point sur les engagements du RDV salarial

La revalorisation du point d'indice

- Conformément aux engagements pris lors de la réunion du **17 mars 2016**, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé (décret n° 2016-670 du 25 mai 2016) :
 - *de +0,6 % à compter du 1^{er} juillet 2016*
 - *de +0,6 % à compter du 1^{er} février 2017*
- Entre 2010 et 2016, le gel du point d'indice a permis de contribuer au redressement des comptes publics
- Dans la même période, des mesures ont néanmoins été prises, notamment sur les agents de catégorie C



La reconduction du dispositif GIPA

- Le dispositif de maintien du pouvoir d'achat a été reconduit pour la période de référence allant *du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015* (décret n° 2016-845 du 27 juin 2016).
- Compte tenu de la baisse de l'inflation depuis 2014, un nombre moins élevé d'agents a perçu la GIPA et le nombre de bénéficiaires devrait continuer sa décrue en 2016, eu égard aux revalorisations issues de PPCR.

Bilan d'étape PPCR

Revalorisations publiées ou ayant fait l'objet d'un examen devant les instances depuis le 1^{er} janvier 2016

Calendrier de publication ou de présentation aux CSFP	Décrets des 13, 14 et 21 mai	Passage au CSFPE 4 mai Publication juillet	JO du 3 juillet 2016	Passage au CSFPT du 6 juillet	+ Décret du 11 mai 2016 mettant en œuvre la mesure dite « primes/points »
Corps/cadres d'emplois	Agents de cat B et A paramédicaux et sociaux 3 versants	Agents de cat C Etat	Attachés Etat	Agents de cat C FPT	= près de <u>2 millions</u> de fonctionnaires concernés
Nombre d'agents concernés	770 000	230 000	31 500	+ de 900 000	
Date des mesures de revalorisation	Echelonnée entre 2016 et 2018 ou 2019	De 2017 à 2020			

Bilan d'étape PPCR

Revalorisations dont les grilles indiciaires sont stabilisées et/ou qui seront présentées à la rentrée aux instances

Corps/cadres d'emplois	Enseignants certifiés et agrégés et enseignants du secteur privé	Gardiens et gradés de la PN et officiers de police	6 corps d'ingénieurs A type FPE	= 1 million d'agents concernés
Nombre d'agents concernés	710 000+ 132 000	110 000	15 000	

Groupes de travail prévus au second semestre

GT corps ITRF et CHED (Etat)	GT le 19 octobre, CS CSFPE 2 novembre
GT encadrement sup	GT le 13 octobre, CS CSFPE 2 novembre
GT avancement de grade et valeur pro	3 novembre
GT personnels sociaux	15 novembre

Discussions techniques en cours notamment sur:

- Corps de l'administration pénitentiaire
- Corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et de la direction générale des douanes et droits indirects
- Corps de catégorie A du ministère de la culture
- Corps des conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse, des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, des ingénieurs d'études sanitaires et des inspecteurs du travail
- Application de PPCR au corps d'attaché d'administration et aux corps de catégorie C de la fonction publique hospitalière
-



Point sur la mise en œuvre du RISFEEP

- ❑ Au 1er juillet 2016, près de **200 000 agents** relevant de plus de **90 corps** et emplois, bénéficient du RIFSEEP
- ❑ Tous les départements ministériels, toutes les filières, toutes les catégories statutaires sont d'ores et déjà concernés
- ❑ Le périmètre et le mécanisme d'adhésion des corps n'ayant pas encore basculé est en cours de stabilisation :
 - Pour plus de 180 corps et emplois, l'adhésion au 1er janvier 2017 est déjà actée,
 - Pour près de 150 corps – dont un tiers d'enseignants – l'adhésion n'est pas prévue à ce stade,
 - L'adhésion d'une centaine de corps et emplois supplémentaires est envisagée.
- ❑ L'homogénéisation des régimes indemnitaires et leur convergence sont facilitées par l'élaboration de nouveaux cadres interministériels applicables :
 - aux corps d'infirmiers (cat. A et cat. B) – publiés le 31 mai 2016 ;
 - à certains emplois de responsabilités supérieures (dont les emplois de direction – EDD) – publié le 29 juin 2016 ;
 - aux directeurs d'administration territoriale de l'Etat (en cours) ;
 - à certaines filières interministérielles

Point 2: Mesures en faveur de la diversité dans la Fonction publique



Mesures du PJJ égalité citoyenneté

Principales mesures ayant trait à l'ouverture de la fonction publique :

• **L'élargissement des viviers de candidats à la fonction publique par :**

- un élargissement du recours et du vivier du troisième concours (suppression de la nature de l'expérience professionnelle exigible pour se présenter) ;
- une reconnaissance de l'expérience professionnelle des apprentis du secteur public comme privé pour se présenter aux 3èmes concours ;
- une valorisation des engagements de type service civique dans les épreuves de concours ;
- un élargissement du vivier du PACTE (ouverture du dispositif jusqu'à 28 ans au lieu de 25 ans) ;
- l'ouverture de la fonction publique à l'accueil des stages de classe de 3^{ème}.

**PJJ adopté en 1^{ère}
lecture à l'AN le 6
juillet 2016, examen
au Sénat en septembre
2016**

• **Une professionnalisation de la fonction de recrutement dans la fonction publique :**

- la réaffirmation du principe d'égalité de traitement des candidats dans les avis de concours ;
- une présidence alternée femme/homme des présidents de jury et comité de sélection ;
- l'organisation d'une collecte des données unifiées et non sensibles au sens de la loi informatique et libertés liées à la situation des candidats aux concours, ce qui permettra d'alimenter la connaissance fine des viviers de recrutement.

- **La création, parallèlement aux CPI, d'une nouvelle voie d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emplois, vers l'accès aux corps de la catégorie A et B (cf.ci-après)**



Personnes sans emploi de 28 ans au plus;

- Recrutées dans la fonction publique de l'Etat à l'issue d'une procédure de sélection **sur contrat de droit public en catégorie A ou B;**
- Bénéficiant **d'une formation en alternance** avec l'occupation d'un emploi **pour se mettre au niveau du concours externe d'accès au corps dont relevé l'emploi occupé.**

- Sélection opérée sur la base **des aptitudes et des motivations** à rejoindre le service public par **une commission** comprenant au moins un représentant des organismes concourant au service public de l'emploi et un personnalité extérieure;

- A aptitude égale, priorité est donnée aux candidats qui résident en QPV, en ZRR, en DOM ou COM ou dans les territoires dans lesquels les jeunes connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

- 500 jeunes concernés.

- Le candidat **s'engage à présenter le concours** d'accès au corps dont relève l'emploi qu'il occupe et est accompagné dans sa démarche par un tuteur;

- La durée du contrat ne peut être inférieure à **12 mois** et renouvelable une fois en cas d'échec aux épreuves du concours;

- Le projet de décret en Conseil d'Etat fera l'objet d'une concertation à l'automne 2

Le rapport Lhorty et la mission Rousselle

❖ **Mission sur les risques de discrimination potentiels dans les procédures de concours externes et dans les recrutements** suite à publication de fiches de poste dans toutes les catégories d'emploi et dans les trois versants de la fonction publique confiée à Yannick L'horty:

- Premier enseignement : **la part relative du concours** sur les 500 000 recrutements de toute nature opérés annuellement par un employeur public : en effet, seul 1/6^{ème} des recrutements l'est par la voie du concours.
- Fondée sur le dépouillement et le traitement statistique de fichiers fournis par les ministères organisateurs de concours (MAEDI et affaires sociales essentiellement) et sur une campagne dite de « testing » comparative au sein du secteur public et avec le secteur privé, la mission a conclu à **l'existence de données significatives de discrimination** sur les critères du **patronyme** et **de la réputation du lieu de résidence** dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Le rapport a été **rendu le 12 juillet**, mis en ligne le jour même et envoyé aux organisations syndicales.

❖ **Mission d'accompagnement des écoles de service public et de leurs ministères de tutelle dans l'élaboration d'un plan dit « diversité »**

- A la suite de la convention de Nanterre réunissant les 75 écoles de service public en novembre 2015 et dans le prolongement des orientations des CIEC , le Premier ministre a confié à Olivier ROUSSELLE le soin d'accompagner les écoles de SP dans l'élaboration de **plans visant à professionnaliser les recrutements** et à mieux articuler les rôles entre administrations recrutantes, jurys d'entrée et de titularisation, écoles, ministères de tutelle.
- **Des premières mesures figurent dans le PJJ Egalité et citoyenneté.**
- Les dispositifs de formation des jurys notamment, à la lutte contre les discriminations seront généralisés.

❖ **Présentation du rapport de M.L'HORTY et des travaux de la mission de M.ROUSSELLE à l'occasion du CCFP du 12 septembre 2016**



Point 3: Principales concertations de l'agenda social 2016



Concertation formation/compétences : point d'étape et perspectives

Une concertation entamée le 12 avril 2016 pour :

- **Dépasser les sujets de formation initiale et continue** et évoquer des sujets plus larges d'adéquation poste-profiles, d'accompagnement de parcours professionnels, de facilitation des reconversions professionnelles, de transmission des savoirs entre générations;
- **Etre en cohérence et renforcer les actions déjà prévues au titre d'autres chantiers** (PPCR, réforme territoriale, management , diversité);
- **Traiter la question du CPF** dans la FP, pour en définir le champ et les modalités de mise en œuvre adaptées.

Plusieurs réunions ont jalonné la première phase de concertation:

- **2 mai 2016** : bilan de la réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- **31 mai 2016** : compte personnel de formation (CPF) et règles de portabilité ;
- **18 juillet 2016** : champ des formations éligibles au CPF et outils de gestion de ce compte.

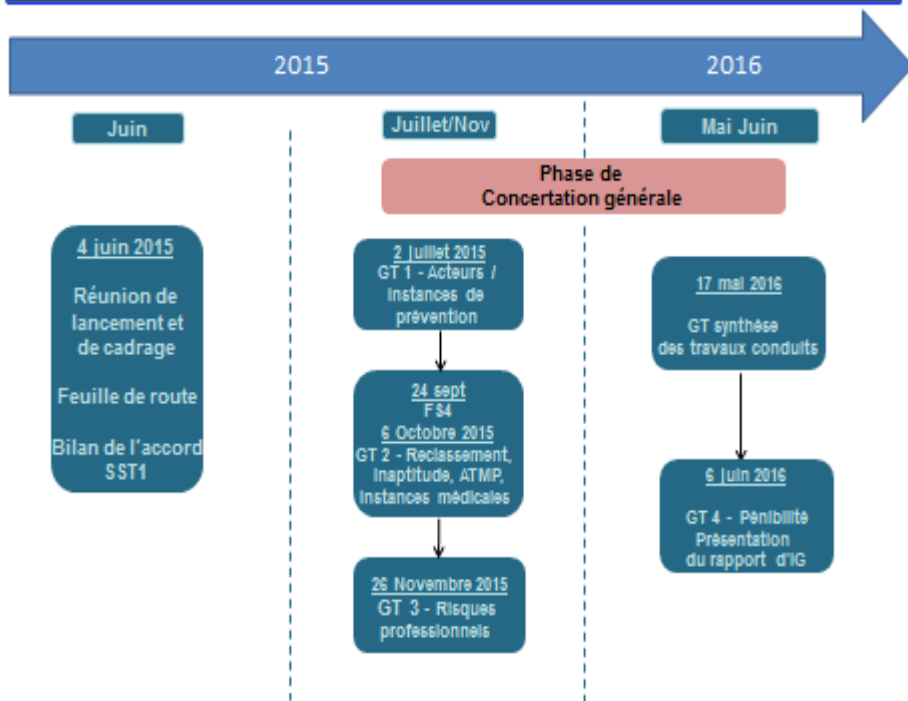
Une seconde phase concentrée sur la concertation autour du projet d'ordonnance prévu par l'article 22 de la loi Travail:

- **7 septembre 2016** : accompagnement des parcours professionnels
- **28 septembre 2016** : synthèse des travaux + présentation canevas du projet d'ordonnance sur la partie « formation »
- **20 octobre** : concertation sur le projet de texte
- **Présentation prévue pour le texte en formation spécialisée « textes » du CCFP le 22 novembre 2016 et en CCFP le 6 décembre 2016.**



SST2 : le projet de plan santé au travail

SST 2: Phase de concertation



Sur la base des **observations recueillies dans le cadre des GT thématiques et du GT de synthèse**

+

Travaux conduits au sein de la FS4

+

Travaux conduits par le COCT et le secteur privé dans le cadre du PST3



Il se dégage, dans la FP, **plusieurs objectifs pluriannuels**

SST2 : le projet de plan santé au travail

Une nouvelle phase de concertation plus technique s'est ouverte **le 7 juillet dernier**.

Quatre groupes de travail thématiques, rattachés au conseil commun de la fonction publique, sont ainsi planifiés entre le 6 septembre et le 19 octobre :

- le pilotage de la politique de prévention,
- la médecine de prévention,
- la prévention et la prise en compte de la pénibilité,
- le reclassement des agents déclarés inaptes pour raisons de santé,
- les instances médicales.



Point 4: Les autres priorités de l'agenda social



Mesures concernant la fonction publique outre-mer

- **Quatre propositions d'amendements** concernant la fonction publique ont été soumises aux organisations syndicales lors des 2 réunions des 13 juin et 4 juillet

Objectif : améliorer les conditions de mobilité des fonctionnaires affectés en outre-mer. Les amendements présentés ne concernant que les agents déjà recrutés et excluent donc la problématique du recrutement.

- **Proposition d'amendement n°1 : le Centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)** .

L'amendement proposé vise à étendre ces deux avancées récentes en faisant du CIMM un 4^{ème} critère de mutation prioritaire

- **Proposition d'amendement n°2 : mise en œuvre d'une DRH unique, à titre expérimental pour une durée maximale de 5 ans.**

Le périmètre, la faisabilité et l'opportunité de l'expérimentation restent à approfondir

- **Proposition n°3: mutualisation des actions de formation, à titre expérimental pour une durée maximale de 5 ans,** au bénéfice des agents affectés sur les territoires relevant de l'article 73 de la constitution ainsi qu'à St Pierre et Miquelon, St Barthélemy, St Martin, et Wallis et Futuna. De même, s'agissant des actions de formation dans les domaines d'intérêt commun, une convention portant mutualisation serait conclue entre les employeurs.

- **Proposition d'amendement n°4 : réforme des instances participatives de LADOM**

Cet amendement vise à définir le droit à participation applicable à l'ensemble des agents de l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité. Le niveau législatif de cette disposition est à l'étude.

Mise en œuvre de la loi déontologie du 20 avril 2016

- Une trentaine de décrets d'application prévus dans un délai de 6/9 mois
- 7 textes déjà présentés lors de réunions d'instances :

CSFPE du 30 juin (CS du 20 juin)

- Décret « prolongation du Sauvadet »
- Décret sur la formation des membres de CHSCT
- Décret réforme du CSFPE –représentation équilibrée

CCFP du 27 juin (FS 21 juin)

- Décret portant application de l'article 39 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et modifiant certaines dispositions, applicables aux agents contractuels de droit public de l'Etat (protection des lanceurs d'alerte ayant la qualité d'agent contractuel) ,
- Décret relatif à la publicité du procès-verbal de rétablissement dans les fonctions pris en application de l'article 30 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- A venir à la rentrée

CCFP du 12 septembre(FS 12 juillet)

- Décret protection fonctionnelle
- Décret réforme du CCFP

CCFP du 11 octobre, FS 27 septembre, GT 5 septembre

- Projet de décret relatif aux obligations déontologiques déclaratives liées à l'occupation de certains emplois dans la fonction publique
- Projet de décret relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique

CSFPE du 10 octobre, CS du 26 septembre, GT 13 septembre

- Projet de décret modifiant diverses dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Etat (EPA dérogatoires)
- Projet de décret relatif à la procédure d'édition des lignes directrices permettant le classement par l'administration des demandes de mutation des fonctionnaires de l'Etat



Point d'étape sur le 2^{ème} processus de référencement pour la PSC

Une clarification du dispositif de référencement à cadre législatif et réglementaire constant par la circulaire du 27 juin 2016 relative à la procédure de référencement

- **Objectif : renforcer et sécuriser la préparation, la passation et le suivi des prochaines procédures de référencement**
- **Pas de modification du cadre législatif et réglementaire** dont les éléments principaux demeurent: caractère facultatif de l'adhésion, durée de la convention de 7 ans, couverture des actifs et retraités, couplage des risques « santé » et « prévoyance »
- **Deux réunions d'échange avec les représentants du personnel : les 11 et 26 avril 2016**
 - Des propositions de modifications prises en compte par la DGAFP
 - Amélioration de la rédaction plus claire

En cours : processus de renouvellement des référencements dans les différents ministères

A venir : un état des lieux des référencements

- Un bilan sur les référencements sera réalisé à l'automne



Suites à donner au Rapport Laurent sur le temps de travail

- ❑ Comme annoncé lors du Conseil commun du 27 juin, des groupes de travail employeurs et organisations syndicales sont en cours de constitution et seront réunis à compter de septembre (premier GT avec les organisations syndicales le 4 octobre).
- ❑ Les organisations syndicales comme les employeurs seront invités à se positionner sur les recommandations du rapport Laurent.
- ❑ Un bilan d'étape et de premières orientations seront présentées lors du Conseil commun de décembre.



Suites au rapport Dorison sur le logement

- En juillet 2015, la ministre chargée de la fonction publique a confié à Alain Dorison une mission relative à l'accès au logement des agents publics. Le rapport a été remis à la ministre le 14 juin.

Les 18 propositions s'articulent autour de 3 axes

- l'amélioration de la connaissance des besoins en logement des agents publics et l'utilisation des différents contingents de logement des agents de l'Etat
 - des réformes structurelles en matière indemnitaire, de cotisations sociales ou relatives à l'aménagement du foncier de l'Etat
 - la mobilisation d'investissements dédiés au logement des agents publics
- Travail en cours entre la **DGAFP, l'ERAFP et la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)** sur le logement intermédiaire en île de France
 - Un GT issu du CCFP se réunira le 10 novembre 2016 sur les suites supplémentaires à donner au rapport



Point sur la réforme territoriale

- **Suivi de la réforme au cours de plusieurs GT du CSFPE** coprésidés par la DGAFP et la MiCORE : 27 mai 2015, 16 juin 2015, 2 septembre 2015, 17 novembre 2015, 10 février 2016, 25 mai 2016
- **Définition d'une feuille de route d'accompagnement RH de la réforme**, dont les **13 engagements** ont donné lieu à une mise en œuvre opérationnelle.

Actions à venir :

- Suivi de la mise en œuvre des engagements dans le temps et éventuelles mesures de rappel (cf. circulaire DGAFP-MICORE du 17 juin 2016),
- Réunions en cours des instances de concertation informelles dans les régions et réunion du groupe de travail de suivi de la réforme (CSFPE) à l'automne 2016,
- Poursuite des travaux sur les réseaux territoriaux de conseillers mobilité – carrière (second semestre 2016),
- Reconduction en 2017 du fonds interministériel de financement des mesures d'accompagnement financier de la réforme (PARRE et IDV) permettant un traitement identique des agents,
- Diffusion d'un guide d'élaboration d'une étude d'impact en matière de RH (juillet 2016),

Point 5: Autres sujets de la rentrée

- Présentation du dispositif du service civique par l'agence du service civique 27 septembre
- Bilan du plan de recrutement des apprentis 24 novembre